



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 Septembre 2021 À 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le six septembre deux mil vingt et un en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire vendredi 10 septembre deux mil vingt et un à 20 heures 00, sous la présidence de Monsieur Matthieu FOURNY, Maire.

PRÉSENTS : M. Matthieu FOURNY, M. Philippe FORESTIER, M. Hakim BENTOLBA, M. Richard ROBLIN, Mme Stéphanie MENU, Mme Marie-Anne JUMEAU, Mme Brigitte FORESTIER, Mme Corinne DALISSIER, M. Antoine JUMEAU, M. Romuald JALA, M. Xavier BAYLE.

- **ABSENTS EXCUSÉS** : Alexandre GUISSÉ (procuration à M. Philippe FORESTIER), Mme Patricia GUISSÉ (procuration à Mme Brigitte FORESTIER).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) : M. Xavier BAYLE

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE : 14
PRÉSENTS : 11
VOTANTS : 13

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU
24 JUIN 2021

Monsieur le Maire demande à ce que le point suivant soit ajouté à l'ordre du jour :
– chapitre 002

L'ensemble du conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

ORDRE DU JOUR

Décision modificative chapitre 041 et 002

- Acceptation de la modification de la ligne 041 ; prévus en investissement : 800 €.
- Acceptation de la prise en charge du budget du chapitre 002 pour un montant de 84 291, 16€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide d'accepter l'ajout des chapitres 041 et 002 tel que demandé par la Trésorerie Principal.

Le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ajout des chapitres 041 et 002
Délibération : CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, POUR : 13

Motorisation du portail

- Présentation de cinq devis
- Sur les cinq devis proposés, le conseil retient les deux seuls devis qui proposent une maintenance dans leur contrat (SEZAM et COMPAGNIE DES CLÔTURES)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de porter son choix sur la Compagnie des Clôtures (pour un montant total de 3480€ HT).

Le conseil municipal approuve le devis de la Compagnie des Clôtures
Délibération : CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, POUR : 13

Admission en non-valeur

Délibération n° 2021/01-06

Après avoir utilisé sans succès tous les moyens de recouvrement possibles concernant des impayés de services périscolaires (cantine et garderie), la comptable des Finances Publiques nous demande d'admettre en non-valeur des impayés datant de janvier 2019 pour une valeur totale de 103,92€ €.

Délibération :

Le Conseil Municipal décide d'accepter ces admissions en non-valeurs pour la somme totale de 103,92 €
POUR : 13 voix